

Règlement du concours

1. Le concours « Gagnez un budget shopping de € 750 » est organisé par la S.A. DreamLand, dont le siège social est établi à Edingensesteenweg 196, 1500 Halle, TVA BE0448.746.645 (ci-après dénommée « DreamLand »). Il est ouvert à toutes les personnes physiques âgées de 18 ans ou plus et domiciliées sur le territoire belge. Ce concours n'est assorti d'aucune obligation d'achat.
2. Le concours se déroule du 4/4/2022 à 0 h 01 au 25/4/2022 à 23 h 59.
3. Le concours est réservé aux clients Xtra se connectant à leur profil Xtra sur dreamland.be.
4. Le concours et le formulaire du concours sont accessibles sur dreamland.be/concours. Du 4/4 au 18/4/2022 inclus, chaque client qui achète pour min. € 10 (à l'exception des cartes-cadeaux, tickets pour parcs d'attractions, tickets de cinéma et vouchers gaming) dans un magasin DreamLand, magasin pop-up Jardin & Terrasse ou sur dreamland.be (les achats en ligne doivent être payés au plus tard le 19/4/2022) reçoit un voucher avec un code unique. Pour que sa participation soit valable, le participant doit indiquer son code unique et répondre aux questions du concours et à la question subsidiaire au plus tard le 25/4/2022 à 23 h 59.
5. Les gagnants sont les participants qui, à l'issue du concours, auront répondu correctement à la question du concours et qui se seront approchés le plus près de la bonne réponse à la question subsidiaire. En cas d'ex æquo, le gagnant sera celui qui a rempli le formulaire en premier. Les gagnants seront personnellement avertis au plus tard le 25/5/2022.
6. Une seule participation par code unique sera acceptée. En ce qui concerne la validité des participations, il ne sera pas tenu compte des réponses incomplètes ou erronées, ni des réponses envoyées par un autre biais que le formulaire de participation sur dreamland.be.
7. Dans ce concours, 250 personnes gagnent chacune un bon d'achat DreamLand d'une valeur de € 750. Le bon d'achat DreamLand n'est pas valable sur les des cartes-cadeaux, tickets pour parcs d'attractions, tickets de cinéma et vouchers gaming. Le bon d'achat est valable un an après sa réception et peut être utilisé en plusieurs fois. DreamLand se réserve le droit de modifier à tout moment les prix ci-dessus. Ces prix ne sont ni cessibles ni échangeables en espèces ou autres avantages en nature.
8. À l'issue du concours, un collaborateur de DreamLand contactera chaque gagnant par le biais de l'adresse e-mail indiquée par ce dernier lors de sa participation. Si le gagnant ne réagit pas dans les deux semaines, il perd son droit au prix. Le gagnant perd également son droit au prix s'il ne le retire pas dans les deux mois après la fin du concours.
9. Le personnel de DreamLand ne peut pas participer à ce concours. Toutes les autres personnes qui ont collaboré directement ou indirectement à l'organisation ou à la diffusion de ce concours ne sont pas non plus autorisées à y participer.
10. La participation à ce concours requiert la collecte et le traitement de données personnelles du participant dans le cadre du déroulement et de la mise en œuvre du concours tels qu'ils sont décrits dans la déclaration de confidentialité du concours. La déclaration de confidentialité est disponible via le lien <https://monxtra.be/xtra/fr/declaration-de-confidentialite>.
11. DreamLand se réserve le droit de modifier le concours ou son déroulement si des circonstances imprévues ou indépendantes de sa volonté le justifient. Elle ne peut être tenue responsable si, à la suite de circonstances indépendantes de sa volonté, le concours doit être interrompu, reporté ou annulé ou si certaines modalités de ce concours doivent être modifiées.
12. En cas d'abus, de tricherie, de fraude ou si les circonstances l'exigent, DreamLand se réserve expressément le droit (a) d'exclure purement et simplement du concours le(s) participant(s) concerné(s) ou (b) de le modifier en tout ou en partie, de le reporter, de l'écourter ou de l'annuler.
13. DreamLand n'est pas responsable des perturbations, pannes ou autres problèmes imprévus découlant de votre connexion Internet ou de tiers.
14. La participation à ce concours implique l'acceptation inconditionnelle du présent règlement. Aucune contestation relative à celui-ci ne sera prise en considération. La simple participation à ce concours implique l'acceptation sans aucune réserve des conditions applicables.
15. Ce règlement est soumis au droit belge, à l'exclusion du droit privé international et de la Convention de Vienne sur la vente internationale de marchandises. Tout litige relatif à l'application du présent règlement est du ressort exclusif des tribunaux de Bruxelles.